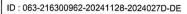
Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



République Française Département PUY DE DOME Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2024

Référence 2024-027

Objet de la délibération
SBL : Modification des statuts

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Date de la convocation 21/11/2024

Date d'affichage 21/11/2024

Vote

A l'unanimité

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME Le :

Εt

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 28 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

<u>Présents</u>: Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, MM : MILLON Julien, ROCHE Denis

Excusé(s): Mme VILLENEUVE Catherine, M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à M. MILLON Julien et M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette

Absent(s): Mme CHAUFOUR Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme Brigitte HUGUET

Objet de la délibération : SBL : Modification des statuts

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SBL de confirmer la modification des statuts telle que délibérée le 10 ocotbre 2024 par le comité syndical.

Cette modification porte sur "l'adhésion de la commune de MARINGUES au SMEA de la BASSE LIMAGNE au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle"

Après avoir soumis le document transmis par le SBL au Conseil Municipal, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de ce prononcer sur ces changements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de MARINGUES au SMEA de la BASSE LIMAGNE au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 09/12/2024 Le Maire Bernadette DUTHEIL

ID: 063-216300962-20241128-2024028D-DE

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



République Française Département PUY DE DOME Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2024

Référence 2024-028

Objet de la délibération

Participation financière :

Participation financière : Association des déportés internés

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Date de la convocation 21/11/2024

Date d'affichage 21/11/2024

Vote

A l'unanimité

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME

Le :

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 28 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

<u>Présents</u>: Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, MM : MILLON Julien, ROCHE Denis

Excusé(s): Mme VILLENEUVE Catherine, M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à M. MILLON Julien et M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette

Absent(s): Mme CHAUFOUR Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme Brigitte HUGUET

<u>Objet de la délibération</u> : Participation financière : Association des déportés internés

Mme le Maire informe le Conseil qu'une demande a été faite par l'association de déportés internés, pour une demande de participation financière. En effet cette année l'association a pour projet ambitieux de réaliser un film documentaire sur les événements de décembre 1943, et ils auraient besoin d'aide financière afin de mener à bien leur projet.

ils souhaiteraient que la commune participe du montant de son choix.

Mme le Maire propose une aide de 150€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 09/12/2024 Le Maire

Bernadette DUTHEIL

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



République Française Département PUY DE DOME Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2024

Référence	WALE!
2024-029	

Objet de la délibération

CDG 63 : Demande affiliation volontaire du SMACFA

Nombre de membres		
Afférents Présents Qui or pris pa au vot		
10	6	8

Date de la convocation 21/11/2024

Date d'affichage 21/11/2024

Vote A l'unanimité

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME

Et .

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 28 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

<u>Présents</u>: Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, MM : MILLON Julien, ROCHE Denis

Excusé(s): Mme VILLENEUVE Catherine, M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à M. MILLON Julien et M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette

Absent(s): Mme CHAUFOUR Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme Brigitte HUGUET

Objet de la délibération : CDG 63 : Demande affiliation volontaire du SMACFA

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion souhaite connaître l'avis de la commune au sujet de la demande d'adhésion de l'aéroport Clermont-Auvergne Métropole (SMACFA) faite le 2 octobre 2024.

Après avoir soumis le document transmis par le Centre de Gestion au Conseil Municipal, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de ce prononcer sur ce sujet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de l'aéroport Clermont-Auvergne Métropole (SMACFA) au Centre de Gestion et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 09/12/2024 Le Maire Bernadette DUTHEIL

Reçu en préfecture le 13/12/2024

ID: 063-216300962-20241128-2024030D-DE

Publié le



République Française Département PUY DE DOME Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2024

Référence	
2024-030	

Objet de la délibération

Adhésion Panneau Pocket

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Date de la convocation 21/11/2024

Date d'affichage 21/11/2024

Vote

A l'unanimité

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME Le :

-+

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 28 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

<u>Présents</u>: Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, MM : MILLON Julien, ROCHE Denis

Excusé(s): Mme VILLENEUVE Catherine, M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à M. MILLON Julien et M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette

Absent(s): Mme CHAUFOUR Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme Brigitte HUGUET

Objet de la délibération : Adhésion Panneau Pocket

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il existe un nouvel outil de communication auprès des admi nistrés afin de les informer, les prévenir ou les alerter.

Le principe réside dans une application gratuite à télécharger sur son téléphone portable qui permet aux administrés de connaître les informations mises en ligne par la mairie.

Il propose au conseil d'adhérer à ce service pour un coût annuel de 130 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Autorise le maire à adhérer au service « Panneau Pocket »
- Précise qu'une information sera réalisée auprès des administrés de la commune.

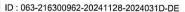
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 09/12/2024 Le Maire

Bernadette DUTHEIL

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



République Française Département PUY DE DOME Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2024

Référence 2024-031

Objet de la délibération

Choix de l'entreprise : Démolition/Curage et Terrassement Lot 2 Terrassement VRD Réhabilitation ancienne école

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Date de la convocation 21/11/2024

Date d'affichage 21/11/2024

A l'unanimité

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME

Le:

Εt

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 28 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

<u>Présents</u>: Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, MM : MILLON Julien, ROCHE Denis

Excusé(s): Mme VILLENEUVE Catherine, M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à M. MILLON Julien et M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette

Absent(s): Mme CHAUFOUR Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme Brigitte HUGUET

<u>Objet de la délibération</u> : Choix de l'entreprise : Démolition/Curage et Terrassement Lot 2 Terrassement VRD Réhabilitation ancienne école

Madame Le Maire rappelle que suite à la publication du marché public 4 novembre 2024 pour la réhabilitation de l'ancienne école, il convient de prendre une délibération pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Elle présente le tableau récapitulatif des offres reçues établi par le cabinet d'architecte Ar Ter Architecture; 3 entreprises ont remis une offre suite à la mise en concurrence :

GATP: 114 210.00€ HT
 La COLAS: 136 189.00€ HT
 DELAVET: 100 800.00€ HT

Après délibération et sur proposition du cabinet d'architecture, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité l'entreprise DELAVET et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier et d'inscrire les crédits suffisants au B.P. 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 09/12/2024 Le Maire Bernadette DUTHEIL

Recu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID: 063-216300962-20241128-20240032-BF

République Française Département PUY DE DOME Commune de Chas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2024

Référence 2024-032

Objet de la délibération Décision Modificative du budget : Insuffisance de crédit

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Date de la convocation 21/11/2024

Date d'affichage 21/11/2024

Vote A l'unanimité Pour: 8 Contre: 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME

Le: Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 28 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

Présents: Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes: BANVILLET Cécile. COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, MM: MILLON Julien, ROCHE Denis

Excusé(s): Mme VILLENEUVE Catherine, M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à M. MILLON Julien et M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette

Absent(s): Mme CHAUFOUR Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme Brigitte HUGUET

Objet de la délibération : Décision Modificative du budget : Insuffisance de crédit

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a une insuffisance de crédits budgétaires 204182 000 dans le compte de 11

Il convient donc pour cela de prendre une décision modificative et une délibération pour régulariser la situation.

Il est donc nécessaire de faire les opérations suivantes en section fonctionnement

Article 203 : -12 000€

Article 204182: +12 000€

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition de Madame Le Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme: En mairie, le 09/12/2024 Le Maire

Bernadette DUTHEIL

63096 Code INSEE Commune de CHAS

Mairie de Chas

ID: 063-216300962-20241128-20240032-BF **DM n°1 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative Insuffisance budgétaire

Décimation	Dépenses (1)		Recettes (
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	12 000.00€	0.00€	0.00 €	0.00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	12 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
D-204182 : Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	0.00€	12 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00€	12 000.00€	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	12 000.00 €	12 000.00 €	0.00€	0.00€
Total Général		0.00€		0.00€